Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Disposition réputée de biens par un émigrant du Canada

Nom	Prénom	Numéro d'assurance sociale

Adresse postale	Date d'émigration du Canada	Année	Mois	Jour

Remplissez ce formulaire si vous avez cessé d'être un résident du Canada pendant l'année et que vous possédiez, à la date où vous avez quitté le Canada, des biens dont vous êtes réputé avoir disposé, **à l'exclusion** notamment des biens suivants :

(i) les biens immeubles situés au Canada, les avoirs miniers canadiens et les avoirs forestiers;

(ii) les biens utilisés dans une entreprise canadienne (y compris ceux qui figurent à l'inventaire), si l'entreprise est exploitée par l'intermédiaire d'un établissement stable au Canada;

(iii) les droits de pension et autres droits semblables, y compris les droits au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes enregistrés d'épargne-études, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité, des comptes d'épargne libre d'impôt et des régimes de participation différée aux bénéfices;

(iv) les droits à certaines prestations aux termes de régimes de participation des employés aux bénéfices, de régimes de prestations aux employés, de fiducies d'employés, de fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés et d'ententes d'échelonnement du traitement;

(v) certaines participations et certains droits dans des fiducies;

(vi) les biens que vous possédiez la dernière fois que vous êtes devenu résident du Canada, ou dont vous avez hérité après être devenu résident du Canada la dernière fois, si vous avez été résident du Canada pendant 60 mois ou moins dans les 10 ans précédant votre émigration;

(vii) les options d'achat de titres accordées à des employés, assujetties à l'impôt canadien;

(viii) les intérêts dans des polices d'assurance-vie au Canada (sauf les polices à fonds réservés).

Remarque
Si vous avez cessé d'être un résident du Canada et que vous faites le choix de déclarer la disposition réputée de biens indiqués aux lignes (i) ou (ii) ci-dessus, vous devez tenir compte de ces biens dans le calcul de la disposition réputée et remplir le formulaire T2061A, *Choix, exercé par un émigrant, de déclarer la disposition réputée d'un bien et le gain en capital ou la perte en capital s'y rapportant*.

Calculez ci-dessous vos gains ou vos pertes en capital sur tous les biens dont vous êtes réputé avoir disposé. Indiquez (c) pour les biens canadiens ou (é) pour les biens étrangers (à l'extérieur du Canada). N'oubliez pas d'inscrire ces montants à l'annexe 3, *Gains (ou pertes) en capital*.

Joignez une copie de ce formulaire ainsi que l'annexe 3 à votre déclaration de revenus.

Remarque
Vous pouvez faire le choix de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens en remplissant le formulaire T1244, *Choix, en vertu du paragraphe 220(4.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu, de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens*.

Nombre d'actions (s'il y a lieu)	Description des biens (inscrivez l'adresse ou l'endroit dans le cas d'un immeuble ou d'un terrain)	Canadien (c) ou étranger (é)	(1) Année de l'acquisition	(2) Juste valeur marchande à la date d'émigration	(3) Prix de base rajusté	(4) Gain (ou perte) (colonne 2 moins colonne 3)

Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005

(You can get this form in English at **www.cra.gc.ca** or by calling **1-800-959-2221**.)

Canada